

**COMPTE-RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 FÉVRIER 2024**

FB/VSH

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni à, sous la présidence de Monsieur André MIR,

PRÉSENTS : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, René DARAN, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Nicolas HERQUE

ABSENTS/EXCUSÉS : Aline NARS (procuration à A.MIR), Alain DEDIEU, Jean-Henri MIR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : René DARAN

Le procès-verbal du conseil municipal du 24 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

Délégations d'attributions du conseil municipal au Maire (L2122-22 du CGCT) :

- Décision n° 2024 - 03 : signature d'un contrat de réalisation d'une sculpture « grandeur nature » en bronze d'art en la mémoire de Raymond Poulidor avec Monsieur Bernard POTEL, sculpteur – 4 Rue Tournemine à SAINT-ALBAN (22400) pour un montant de 20 000 €.
- Décision n° 2024 - 04 : signature d'un devis pour la mise en place d'un dispositif de secours sur pistes par hélicoptère monomoteur, saison hiver 2023/2024, avec la Société SAF Hélicoptères, pour un montant de 580 € TTC (forfait secours), et 33 € TTC (minute) hors domaine skiable.
- Décision n° 2024 – 05 : signature de la convention relative à l'autorisation pour l'utilisation du bâtiment Tourette les 16 et 17 mars 2024 à l'occasion de la course XTREM Freeride.

1/ Fenêtre sur l'Univers – aménagement d'un site d'observation du ciel étoilé – demande de subventions

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet d'aménagement d'un site d'observation du ciel étoilé au Lac de l'Oule ainsi que le plan de financement prévisionnel afférent dont le coût d'objectif s'élève à 73 150,00 € HT et de solliciter des partenaires financeurs, les subventions les plus élevées possibles ;
- De charger Monsieur le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires et de lui donner tout pouvoir pour signer au nom de la commune toutes les pièces de ce dossier.

2/ Liste des emplois et conditions d'occupation des logements de fonction

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la liste des emplois et conditions d'occupation des logements de fonction pour nécessité absolue ainsi qu'il suit :
 - Emploi concerné : emploi fonctionnel de DGS,
 - Adresse du logement : 6 Rue des Edelweiss 65170 Saint-Lary Soulan, superficie de 90 m²,
 - Conditions de la concession : gratuité du logement, charges locatives, impôts ou taxes liés à l'occupation des locaux à la charge de l'agent,
 - Obligations liées à l'octroi du logement : obligation de disponibilité totale pour des raisons de sûreté et de responsabilité,
 - Limite de superficie : un loyer correspondant à la superficie excédentaire est mis à la charge du bénéficiaire d'un montant de 65 euros.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre les décisions individuelles d'attribution et tout acte correspondant dont notamment, celui relatif au montant du loyer en fonction de la situation familiale de l'agent et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3/ Convention Territoriale Globale (CTG) séquencée de services aux familles (2024/2027)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la Convention Territoriale Globale séquencée de services aux familles (2024/2027) à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Pyrénées, le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées et la Communauté de Communes Aure Louron et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

4/ Réalisation d'une étude urbaine sur Saint-Lary Soulan par la SEM Agence Régionale Aménagement Construction (ARAC) - contrat de commande de prestations intellectuelles afférent

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le contrat de commande de prestations intellectuelles relatif à la réalisation d'une étude urbaine sur Saint-Lary Soulan, d'un montant hors taxes de 39 900 €, à intervenir avec la SEM ARAC et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

5/ Cession d'un terrain à titre onéreux au profit de Monsieur et Madame Pascal SERVIN – parcelle section AK n° 237

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 abstention (Nicolas HERQUÉ) décide :

- D'approuver la cession du terrain, cadastré section AK n° 237, sis 19 Rue des Fougères à Saint-Lary Soulan d'une contenance de 297 m² au prix de 100 000 € TTC par la Commune de Saint-Lary Soulan à Monsieur et Madame Pascal SERVIN,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété à intervenir, les frais d'acte étant à la charge des acquéreurs.

6/ Forêt communale : coupe affouagère de Soulan

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- La délivrance en bloc et sur pied, en 2024, d'une coupe affouagère sur la parcelle 1.1 de la forêt sectionale de Soulan, d'un volume d'environ 35m³,
- De solliciter de la part de l'O.N.F. le martelage de cette coupe,

- De demander que l'exploitation de la coupe soit faite :
 - Par les affouagistes après partage, soit sept ayants droit
 - Marguerite TURMO
 - Nathalie FORGUE
 - Christophe BOURREC
 - Michel GUINCHARD
 - Henri DEDIEU
 - Pascal DOUGADOS
 - Yorick SOHM
 - Par feu (ménage ou chef de famille) et sous la responsabilité de trois garants, dont les noms suivent :
 - 1^{er} garant : Christophe BOURREC
 - 2^{ème} garant : René DARAN
 - 3^{ème} garant : Alain DEDIEU
- De fixer les délais de l'exploitation de la coupe affouagère au 30 novembre 2025.

Questions diverses :

Le conseil municipal prend connaissance des informations suivantes communiquées par Monsieur le Maire et concernant :

- Le contrôle de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) relatif au Pôle Petite Enfance,
- La station de ski : fréquentation, fonctionnement des remontées mécaniques,
- Les travaux en cours :
 - Salle polyvalente
 - Sensoria.
- Le projet de renaturation de la Place de l'Office de Tourisme,
- Le lotissement à usage d'habitation « Chante-coucou »,
- La Charte de publicité extérieure,
- Les mouvements de personnel, tant en Mairie qu'à l'Office de Tourisme,
- Le programme animations,
- La manifestation « Salmotrek » en lien avec l'intervention du SIVU AURE Néouvielle,
- Le financement de la sculpture Raymond Poulidor,
- Les modalités d'adhésion ou de contribution de la Commune de Saint-Lary Soulan au SIVOM en charge de la gestion du lac d'Agos,
- La refonte des statuts du SIVU AURE 2000 dans la perspective d'intégration des communes de Vielle-Aure et de Cadeilhan-Trachère,
- L'état d'avancement de l'étude LARYTHERM-Rhumato quant au bénéfice dans la gonarthrose d'une cure thermique à Saint-Lary Soulan :
 - Au 12 février 2024 :
 - Tous les auto-questionnaires patients attendus à l'inclusion et en fin de cure thermique ont été reçus,
 - 85 auto-questionnaires à 6 mois de suivi sur les 86 attendus ont été reçus depuis le 20 novembre 2023,
 - La saisie des données dans la base informatique et le contrôle qualité ont été réalisés.
 - Calendrier des prochaines étapes :
 - Février 2024 : analyses des données patients
 - 11 mars 2024 : comité scientifique pour la présentation des résultats du critère de jugement principal.

- Le programme POCTEFA – DUSAL + (Destination Unique Sobrarbe Aure Louron), relatif au dossier de liaison VTT entre le Pla d'Adet et Vignec.
- Le programme « New Deal Couverture Ciblée » sur la Vallée du Rioumajou, visant à étendre les réseaux de téléphonie mobile afin de résorber les zones dites blanches ou grises en déployant de la couverture 4G,
- Le projet de scénographie gare G1 du téléphérique village en étroite collaboration avec Altiservice,
- La demande d'acquisition de la parcelle communale cadastrée section AC n° 46,
- La demande de subvention présentée par Monsieur Olivier JAFFE pour des tirages photos de l'exposition « gravures rupestres de la Vallée d'Aure ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Le secrétaire de séance

René DARAN




Le Maire,



André MIR